

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 616

présenté par

Mme Dubré-Chirat, M. Rousset et Mme Berete

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.